

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente-et-un du mois de janvier à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mil vingt-quatre.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Guillaume DUMAY - Bernard ESNAULT (suppléant de Laurent CHAT) - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jacky GUYON - Jean-Claude KHEBIZI (suppléant de Gilles BONNEAU) - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Isaac MANSANTI (suppléant de Jorge GUILHOTO) - Claude MAULOISE - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Chantal ROYER - Stéphane VIGNOL (suppléant de Bernard HARCHEN) - Richard ZEIGER

Absents : Gilles BONNEAU - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Denis POUILLOT - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY

Pouvoirs : Rémy CLERIN donne pouvoir à Jean-Noël LOURY
Grégory DORTE donne pouvoir à Jean LESPINE
Robert MESLIN donne pouvoir à Jean DESNOYERS
Hervé RATON donne pouvoir à Philippe MAILLET

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	25
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes Pour :	29
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 09/2024

Objet : Dérogation au règlement financier - Commune de Venoy

La commune de Venoy a été retenue par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) pour pouvoir bénéficier d'un programme de rénovation globale de son éclairage public en 2023.

Dans le cadre du fonds vert 2023, un dossier a été déposé pour ce projet auprès de la DDT89 en juillet 2023 avec un accord obtenu en août 2023.

Il était prévu un démarrage de l'opération avec établissement du bon de commande des travaux au cours du dernier trimestre 2023.

Néanmoins, pour des raisons d'ordre technique et administratif, les services du SDEY n'ont pas souhaité confier la réalisation de ces prestations à l'entreprise DRTP, titulaire mandataire de l'accord cadre travaux à bons de commande s'achevant au 31 décembre 2023.

Sachant que l'entreprise DRTP n'a pas souhaité confier à son co-traitant (l'entreprise SPIE CITYNETWORKS) la réalisation de ce chantier, les services du SDEY ont pris la décision d'annuler la commande de travaux.

De fait, cette opération a dû être confiée au nouveau titulaire de l'accord cadre SPIE CITYNETWORKS, entrée en vigueur sur le territoire Auxerrois – Serein à compter du 1^{er} janvier 2024.

La mise à jour de l'étude liée à l'application du nouveau bordereau des prix unitaires conjuguée à un décalage calendaire, conduit à une augmentation globale de l'ordre de 10 000 € TTC pour une opération initialement estimée à 298 624,99 € TTC.

Ces ajustements propres au SDEY ne pouvant être supportés par la commune, il est proposé que le SDEY, dans le cadre de la mise à jour de la convention financière, prenne à sa charge l'intégralité des dépassements sans en faire supporter le coût à la commune.

Ainsi, les montants ajustés suite à la modification de la convention financière avec la commune de Venoy seraient les suivants :

Convention initiale :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 60%	Fonds Vert HT 10%	Part commune HT 30%
Eclairage Public	298 624,99 €	248 854,16 €	49 770,83 €	149 312,50 €	24 885,42 €	74 656,25 €

Convention ajustée :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 60%	Fonds Vert HT 10%	Part commune HT 30%
Eclairage Public	308 516,76 €	257 097,30 €	51 419,46 €	154 258,38 €	25 709,73 €	77 129,19 €
	+ 9 891,77 €	+ 8 243,14 €	+ 1 648,63 €	+ 4 945,88 €	+ 824,31 €	+ 2 472,94 €

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Prend en charge** le surcoût lié au décalage calendaire et à l'impact financier du nouveau marché, soit **9 891,76 € TTC** ;
- **Arrête** la participation de la commune de Venoy pour ce projet à **74 656,25 €** ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en séance

Le 31 janvier 2024

Le Président

Jean Noël LOURY